

9-10 EDOUARD VII, A. 1910

Q. Il y a une lettre sur titre datée du 23 avril?—R. Oui, monsieur.

Q. Qu'a-t-il fait dans ce cas-là? C'est une lettre du 23 avril concernant le titre, un rapport sur titre, par M. Clarry. Avez-vous envoyé cela ou fait un rapport à ce sujet au ministère, ou qu'avez-vous fait? Vous avez probablement une réponse de M. Jones. Que dit-elle? Lisez cette réponse de M. Jones. Quelle en est la date?—R. Celle de M. Jones est datée du 22 mai.

Q. Au ministère de la Justice?—R. Oui.

Q. Veuillez maintenant la lire?—R. Elle répète la première partie de la lettre de Jones et dit :

En réponse, je dois dire qu'après de plus amples renseignements, c'est par erreur que M. Crowley a été mentionné, comme étant propriétaire de la totalité du lot n° 3, dans la 5e concession du township d'Asphodel; il est propriétaire seulement de la moitié E du dit lot; la compensation de \$320 qui a été fixée, est cependant attachée à ce lot; il aurait donc lieu d'obtenir de lui le renoncement aux dommages relatifs à la moitié E du dit lot, et non au lot entier. Je vous remets ci-joint les documents et je vous prierai de vouloir bien vous procurer l'acte de renonciation nécessaire.

Q. Je désirerais savoir si le rapport a été produit au ministère des Chemins de fer et Canaux? Existe-t-il quelque chose qui l'indique?—R. Oui.

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre communication du 1er courant, B. 1274, au sujet de l'affaire ci-dessus.

Q. Quelle est-elle?—R. (Lisant) :

Dans laquelle vous transmettez un rapport de M. L. F. Clarry, votre agent à Hastings.

Q. D'après la lettre de M. Jones, vous avez envoyé le rapport de M. Clarry au ministère de la Justice?—R. Oui.

M. CARVELL.—Y a-t-il moyen d'abrégier tout ceci?

M. LENNOX.—Ce ne sera pas très long.

M. CARVELL.—Il n'y a pas de doute que M. Clarry a recherché ces titres et aux dates voulues.

Par M. Lennox :

Q. Nous arrivons à John C. Lynch. Regardez à la la lettre au ministère des Chemins de fer et Canaux, du 17 juin?—R. Oui.

Q. Lisez-la.—R. (Lisant) :

J'ai l'honneur de vous remettre ci-joint la copie d'un rapport daté du 3 courant, que j'ai reçu de notre agent, M. L. F. Clarry, avocat, et je vous prie de vouloir bien m'adresser un chèque du montant payable comme compensation au plaignant et à notre agent.

Q. Arrivez à Peter Brady, 24 avril?—R. Aux Chemins de fer et Canaux?

Q. Oui.—R. Oui, le voici :

J'ai l'honneur de vous remettre ci-joint un rapport sur titre reçu de notre agent, M. Clarry, avocat, et je viens vous prier de m'adresser un chèque de la compensation payable au plaignant et à notre agent.

Q. Ensuite, M. T. McGuire?—R. Francis McGuire?

Q. Oui, c'est cela.—R. Laquelle?